



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations avec les collectivités
Bureau du conseil et du contrôle de légalité

Secrétariat Général

Grenoble, le

15 MARS 2024

Le préfet

à

Monsieur le Président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des
EPCI à fiscalité propre
Mesdames et Messieurs les maires du département
Monsieur le Président du SDIS
Mesdames et messieurs les Présidents
d'Offices Publics de l'Habitat

En communication à :
Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin et
Monsieur le Sous-Préfet de Vienne

Circulaire n°2024-01
consultable sur le site internet de la préfecture

Objet : Les fiches techniques de la Direction des affaires juridiques de Bercy publiées en 2023

Cette lettre-circulaire a pour objet d'attirer votre attention sur les dernières fiches techniques en matière de commande publique, publiées en 2023 par la Direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Dans un souci de sécurisation des contrats de marchés publics et de concessions que vous serez amené à conclure cette année, il m'a semblé utile de vous les rappeler.

1. **Guide sur le prix dans les marchés publics**

Le 24 octobre 2023, la DAJ a publié une version actualisée 2023 du guide pratique « *le prix dans les marchés publics* » élaborée par l'Observatoire économique de la commande publique (OECF). Ce guide de conseils aux acheteurs et aux candidats/titulaires de marchés propose des bonnes pratiques afin de répondre aux problématiques de prix pouvant survenir lors de la passation et de l'exécution d'un marché public.

2. **Notice relative aux nouveaux formats européens d'avis de publicité des contrats de la commande publique (eForms)**

Les nouveaux formats européens d'avis de publicité et les obligations qui s'imposent aux acheteurs et opérateurs économiques ont été communiqués par la DAJ le 12 octobre 2023. L'utilisation des anciens formulaires issus du règlement d'exécution (UE) 2015/1986 de la commission du 11 novembre 2015 ne doivent plus être utilisés.

3. Mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur

Le 04 septembre 2023, la DAJ a publié une fiche technique sur *la mise en œuvre du règlement européen UE 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur*. Cette fiche technique présente le mécanisme d'examen d'office des contrats de la commande publique par la commission européenne et détaille les obligations de notification ou de déclaration préalable portant sur certains contrats de la commande publique qui sont entrés en vigueur depuis le 12 octobre 2023.

4. Conséquences juridiques des dégradations survenues sur les marchés publics de travaux en cours lors des violences urbaines entre le 27 juin et le 5 juillet 2023

Les violences urbaines survenues entre le 27 juin et le 05 juillet 2023 ayant occasionné de nombreuses dégradations sur les équipements et les bâtiments publics, cette fiche publiée le 31 juillet 2023 porte sur le partage des responsabilités entre les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrages pour les dommages causés sur les chantiers en cours, ainsi que sur les aménagements contractuels susceptibles de faciliter la poursuite de leur exécution.

5. La publication des données essentielles de la commande publique

Cette fiche technique en date du 27 juillet 2023, précise les modalités de publication des données essentielles telles que prévues par les décrets n°2022-767 du 02 mai 2022 et par les arrêtés du 22 décembre 2022 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2024.

Les règles rappelées dans cette fiche ne s'appliquent qu'aux marchés publics notifiés à compter du 1^{er} janvier 2024 et aux contrats de concession conclus à compter du 1^{er} janvier 2024.

6. Les dispositifs permettant d'écarter les offres des pays tiers en matière de commande publique

Cette fiche technique publiée le 05 mai 2023 explique et accompagne la mise en œuvre de ces différents dispositifs, tout en conseillant les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices qui souhaitent garantir l'effectivité de ces mesures tout au long de l'exécution des contrats de la commande publique.

Ces fiches techniques sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/conseil-acheteurs-fiches-techniques>

Mes services (bureau du conseil et du contrôle de légalité) demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet
Louis LAUGIER
